



PROVINCE DE LIÈGE

• **BULLETIN PROVINCIAL** •

PÉRIODIQUE



Éditeur responsable :

Province de Liège
Place Saint-Lambert, 18A
4000 Liège
www.provincedeliege.be

Tous droits de reproduction,
d'adaptation et de traduction
réservés pour tous pays.

D/2026/4540/16
ISSN : 1780-9487 (édition papier)
2953-2299 (édition numérique)

SOMMAIRE

N°19 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE	165
Arrêté de police du Gouverneur du 24 juin 2026 relatif à la randonnée cyclo-touristique Team Rynkeby prévue les 8 et 9 juillet 2026.	165
N°20 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE	168
Arrêté de police du Gouverneur du 2 juillet 2026 abrogeant et remplaçant l’arrêté du 26 juin 2026 relatif au risque d’incendie.....	168
N°21 AUTORITÉS PROVINCIALES – QUESTIONS D’ACTUALITÉ POSÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PROVINCIAL ET RÉPONSES DONNÉES PAR LE COLLÈGE PROVINCIAL	172
Questions d’actualité de membres du Conseil provincial concernant la fusion des Communes, l’enseignement provincial et l’avenir du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, et réponse du Collège provincial (Mme Katty Firquet et M. Luc Gillard – 21 mai 2026).	172

N°19 | SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE

Arrêté de police du Gouverneur du 24 juin 2026 relatif à la randonnée cyclo-touristique Team Rynkeby prévue les 8 et 9 juillet 2026.

ARRÊTÉ DE POLICE



- Vu la loi provinciale, notamment son article 128, tel que modifié par l'article 226 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
- Vu la loi sur la fonction de police du 5 août 1992, en son article 11 tel que modifié par l'article 165 de la loi du 7 décembre 1998 ;
- Vu la loi du 6 mars 1818 concernant les peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales, telle que modifiée, notamment son article 1^{er} ;
- Vu l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 en matière de randonnées cyclo-touristiques se déroulant sur le territoire de la province de Liège ;
- Vu la demande de Mathias Langkilde Wagner, en date du 3 octobre 2025, en vue d'organiser une randonnée cyclo-touristique Team Rynkebt traversant les communes de Amay, Clavier, Crisnée, Donceel, Fexhe, Grâce-Hollogne, Huy, Juprelle, Modave, St-Georges, Seraing ;
- Vu l'itinéraire finalisé en date du 6 février 2026 traversant les communes de Amay, Crisnée, Clavier, Donceel, Engis, Flémalle, Fexhe, Huy, Modave, Saint-Georges/Meuse ;
- Considérant que la randonnée cyclo-touristique Team Rynkeby répond aux conditions de l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 susvisé ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Clavier en date du 2 avril 2026 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Modave en date du 6 février 2026 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Crisnée en date du 13 avril 2026 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Huy en date du 28 avril 2026 ;

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 230 14 09 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

- Considérant qu'à la date du 8 juin 2026 les communes de Amay, Donceel, Fexhe-le-Haut-Clocher, Grâce-Hollogne, Saint-Georges/Meuse n'ont pas rendu d'avis définitif et que passé ce délai, la demande d'autorisation de passage est considérée comme accordée ;

A R R E T E :

Article 1^{er} – La randonnée cyclo-touristique Team Rynkeby prévue les 8 et 9 juillet 2026 est autorisée à traverser le territoire des communes de : Amay, Crisnée, Clavier, Donceel, Engis, Flémalle, Fexhe, Huy, Modave, Saint-Georges/Meuse ;

Article 2 – L'organisateur s'engage à respecter les conditions de cette autorisation de passage, conformément à l'arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 susmentionné :

- l'itinéraire transmis et validé par les Bourgmestres,
- le cahier des charges dûment complété,
- les accords pris lors de la réunion de sécurité, notamment sur la base des pièces susvisées,

pour un déroulement optimal de la randonnée, et pour une remise en ordre parfaite de l'itinéraire, dans le respect de l'ordre public.

Article 3 – Une caution globale de 1280 € (mille deux cent quatre vingt euros) couvrant l'organisation de la présente randonnée a été versée par Madame Solveig Lauridsen au N° de compte IBAN BE 24 0000 0350 5538 du Commissariat d'arrondissement, Place Notger 2, 4000 LIEGE pour garantir le respect de l'environnement aux conditions de mon arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 et du cahier des charges.

Article 4 – En cas de non-respect des dispositions mentionnées à l'article 2,

- la randonnée cyclo-touristique pourra être interdite,
- tout ou partie de la caution pourra être retenue,
- des contraventions pourront être constatées sur base de l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 1818.

Article 5 – Si aucune administration communale n'adresse à mon Office une demande de retenue sur caution au plus tard un mois après la manifestation, la caution sera restituée au requérant dans les 4 mois qui suivent la date de la manifestation.

Article 6 – Les autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent arrêté.

Article 7 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel,

Pour disposition :

- À l'organisateur ;
- Aux Bourgmestres des communes de Amay, Crisnée, Clavier, Donceel, Engis, Flémalle, Fexhe, Huy, Modave, Saint-Georges/Meuse ;
- Aux Chefs de Corps des Zones de Police Locale de Meuse-Hesbaye, Grâce-Hollogne/Awans, Condroz, Hesbaye, Huy ;
- A Monsieur le Procureur du Roi de Liège.

Pour information :

- Au Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Liège ;

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 230 14 09 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

- Aux Commandants des Zones de Secours 1, 2 et 3 ;
- A la CoAMU ;
- A la CU 112.

Article 8 – Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://eproadmin.raadvst-consetat.be/>, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 24 juin 2026

Hervé JAMAR.



Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 230 14 09 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

N°20 | SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE

Arrêté de police du Gouverneur du 2 juillet 2026 abrogeant et remplaçant l'arrêté du 26 juin 2026 relatif au risque d'incendie.



Services fédéraux du Gouverneur de la
province de Liège

ARRÊTÉ DE POLICE

Le Gouverneur de la province de Liège,

Vu la loi provinciale du 30 avril 1836, notamment son article 128 ;

Vu le Code Forestier, et en particulier les articles 14, 44 et 45 ;

Vu le Code Rural, et en particulier l'article 89, 8° et 9° ;

Vu la loi sur la fonction de police du 5 août 1992, en son article 11 tel que modifié par l'article 165 de la loi du 7 décembre 1998 ;

Vu la loi du 6 mars 1818 relative aux peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales et communales ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ;

Vu l'arrêté de police du Gouverneur de la province de Liège du 26 juin relatif au risque d'incendie ;

Considérant les prévisions météorologiques de L'Institut Royal Météorologique (IRM) démontrant que les températures actuelles sont revenues à des niveaux estivaux habituels ;

Considérant que la prévention des départs de feux constitue une mesure de précaution indispensable au regard de la possible évolution des conditions météorologiques actuelles vers un temps plus sec et des températures plus élevées dans les prochains jours ;

Considérant les informations fournies par les services compétents du Service public de Wallonie (SPW) relatif au risque d'incendie en milieu naturel ;

Considérant que de nombreuses activités se déroulent sur le territoire de la province tels que des camps de jeunesse, des festivals, des fêtes foraines et autres braderies ou brocantes et qu'il y est d'usage d'organiser des barbecues, d'allumer des feux ou d'y tirer des feux d'artifices ;

Considérant les risques inhérents à l'utilisation de matériels pyrotechniques dans le cadre de festivités liées à la coupe du monde de football ou à tout autre événement public ou privé ;

Considérant que ces activités constituent un risque important en matière de départ de feu compte tenu de ce qui précède ;

Place Notger, 2 4000 Liège - 04 279 33 31 - www.gouverneur.provincedeliege.be

Considérant les dispositions du Code forestier et du Code rural ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévenir le risque d'incendie dans les espaces naturels (prairies, cultures, taillis, talus, bois et forêts, ...);

Considérant qu'une imprudence peut provoquer la destruction de plusieurs centaines d'hectares d'espaces naturels ;

Considérant la nécessité de garantir une approche cohérente et harmonisée sur l'ensemble du territoire provincial ;

Considérant les avis recueillis auprès des services de secours et des experts ;

ARRETE

Article 1^{er}. Abrogation et champ d'application

Le présent arrêté abroge et remplace à la date de son entrée en vigueur fixé à l'article 7, l'arrêté du 26 juin 2026 relatif au risque d'incendie. Il est applicable sur l'ensemble du territoire de la province de Liège. Il ne fait pas obstacle à l'adoption par les autorités communales de mesures plus restrictives lorsque les circonstances locales le justifient.

Article 2. Feux d'artifice

Les tirs de feux d'artifice sont interdits, sauf autorisation préalable du Bourgmestre. Leur autorisation s'appuiera sur une analyse des risques approfondie réalisée par la zone de secours territorialement compétente qui pourra dès lors, imposer toute mesure de prévention qu'elle estime nécessaire. L'autorisation de la/ du Bourgmestre ne pourra être délivrée que lorsque toutes les conditions sont remplies pour que le tir de feux d'artifice s'effectue en toute sécurité.

Article 3. Interdictions générales

Il est interdit d'allumer ou de maintenir un feu :

Dans les espaces naturels présentant un risque de propagation d'incendie (prairies, cultures, friches, landes, broussailles, végétations sèches, culture sur pied, chaumes, récolte, terrains agricoles, taillis, talus, bois et forêts...) et à moins de 100 mètres de ceux-ci.

Sans préjudice des dérogations prévues par une réglementation spécifique, sont interdits sur l'ensemble du territoire de la province :

1. L'utilisation de désherbeurs thermiques ;
2. Le brûlage de déchets verts, résidus végétaux ou agricoles ;
3. Tout feu destiné à l'élimination de déchets ou de résidus de culture.

Article 4. Barbecues, dispositifs de cuisson

Les barbecues, braseros et dispositifs de cuisson installés dans des propriétés privées ou sur des emplacements spécifiquement aménagés à cet effet, en ce compris les feux de cuisson des camps de mouvement de jeunesse, doivent respecter les prescriptions suivantes :

- Être placés sous la surveillance permanente d'une personne majeure jusqu'au refroidissement complet des braises. La personne désignée responsable du feu prend toutes les mesures nécessaires afin d'éviter tout risque de propagation ;
- Être installés à un emplacement ne présentant aucun risque de propagation du feu vers la végétation, les haies, les arbres, les bâtiments, les clôtures, les matériaux combustibles ou tout autre élément susceptible de s'enflammer sous l'effet de la chaleur, des flammes ou des projections de braises ;
- Disposer de moyens d'extinction appropriés, proportionnés aux risques identifiés, immédiatement disponibles.

Article 5. Dépôts d'objets en combustion

Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner dans les espaces naturels ou en bordure de ceux-ci :

- Des objets en combustion ;
- Des mégots de cigarettes ;
- Des cendres ;
- Tout objet susceptible de provoquer un départ de feu.

Toute personne qui constaterait un incendie doit impérativement se mettre le plus rapidement possible en sécurité et appeler immédiatement la CU 112. Il est rappelé que la plus grande prudence doit être observée quant à l'élimination des mégots de cigarette.

Article 6. Sanctions

Les infractions au présent arrêté seront punies de peines prévues à l'article 1er de la loi du 6 mars 1818 relative aux contraventions aux règlements administratifs.

Article 7. Entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur le 2 juillet 2026 et restera d'application jusqu'au 6 septembre à minuit.

Article 8. Publicité

Le présent arrêté sera affiché aux endroits habituellement réservés aux notifications officielles et fera l'objet d'une publication dans le Bulletin provincial.

Article 9. Recours

Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête auprès du Conseil d'État sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://leproadmin.raadvst-consetat.be/>, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'État du 12 janvier 1973.

Article 10. Expédition

Le présent arrêté sera notifié par courriel :

Pour disposition :

- A Monsieur le Procureur général de Liège ;
- A Monsieur le Procureur du Roi de l'Arrondissement de Liège ;
- A l'ensemble des Bourgmestres de la province de Liège chargés de l'afficher sans délai ;
- A l'ensemble des Zones de police de la province de Liège ;
- A l'ensemble des Zones de secours ;
- A Monsieur le Directeur-coordonnateur de la Police fédérale ;
- A Monsieur le Directeur judiciaire de la Police fédérale ;
- A Monsieur le Directeur général de la Province de Liège chargé de l'afficher sans délai ;
- Aux Directions des différents Cantonnements de la province de Liège du Département Nature et Forêts de la Région wallonne ;

Pour information :

- Au collège provincial de la Province de Liège ;
- Aux membres de la cellule de sécurité de la province de Liège ;
- Aux fédérations de Mouvements de Jeunesse.

Fait à Liège le 02 juillet 2026.

Hervé JAMAR
Gouverneur de la province de Liège



Place Notger, 2 4000 Liège - 04 279 33 31 - www.gouverneur.provincedeliege.be

N°21 | AUTORITÉS PROVINCIALES – QUESTIONS D’ACTUALITÉ POSÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PROVINCIAL ET RÉPONSES DONNÉES PAR LE COLLÈGE PROVINCIAL

Questions d’actualité de membres du Conseil provincial concernant la fusion des Communes, l’enseignement provincial et l’avenir du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, et réponse du Collège provincial (Mme Katty Firquet et M. Luc Gillard – 21 mai 2026).

Document 25-26/A19 : Question d’actualité d’un membre du Conseil provincial relative à la fusion des Communes.

Document 25-26/A20 : Question d’actualité d’un membre du Conseil provincial relative à l’enseignement provincial.

Document 24-25/A21 : Question d’actualité d’un membre du Conseil provincial relative à la Caserne Ransonnet.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l’ordre du jour actualisé.

L’ordre du jour actualisé comporte trois questions d’actualité.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l’issue de la réponse, l’auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n’excédant pas deux minutes. »

Petit changement par rapport à l’ordre du jour actualisé. Nous allons commencer par la question A20 relative à l’enseignement provincial. Je donne la parole à son auteur, Madame Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA.

Mme Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci. Chers Collègues.

Je vais commencer par dire respect aux profs et jeunes qui font entendre leur voix.

De nombreuses écoles secondaires de notre territoire se mobilisent depuis plusieurs mois et la colère a encore grandi ces derniers jours avec de nombreuses actions. Derrière ces actions, il y a évidemment des enseignants, mais aussi du personnel éducatif, administratif et ouvrier mais ainsi que de nombreux élèves, des étudiants qui expriment une profonde inquiétude face aux réformes menées par le gouvernement de la FWB.

J’aimerais rappeler ici quelques mesures du gouvernement MR-Engagés et qui auront des impacts graves pour notre enseignement provincial : les « 2 heures en plus » sans compensation : une augmentation de la charge de travail de 10 % et qui mènera à la suppression de 1300 emplois, alors que c’est un métier en pénurie. La réforme du qualifiant : suppression de filières, plus de 7TQ. L’augmentation du minerval, on le rappelle, sur notre province des étudiants vont payer 1200 € au lieu de 175 €. Sans compter l’attaque sur les pensions des profs pourraient perdre jusqu’à 500 € de pension.

Toutes ces mesures auront des conséquences concrètes sur nos établissements, sur les conditions de travail du personnel, mais aussi sur la réussite et le parcours des étudiants. Le monde de l’école se bat contre ces mesures, mais aussi pour un projet positif pour l’avenir de l’enseignement, de nos enfants, et de toute notre société.

Parallèlement, on dit aux profs qu’il faut faire des économies à tous les étages, et en même temps on dépense des milliards en matériel de guerre, avions, missiles. Ces choix politiques, ils sont nombreux à ne plus les accepter.

Face à tout ça la Province doit prendre ses responsabilités, elle est elle-même un pouvoir organisateur. Elle gère 14 écoles provinciales et une Haute École.

Mes questions sont les suivantes : comment le Collège évalue-t-il à l'heure actuelle l'impact des réformes, qui seront soumises au vote fin du mois, au sein des établissements scolaires gérés directement par la Province de Liège ?

Il y a urgence. Allez-vous enfin interpellier le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour faire pression contre ces réformes ?

Merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale - Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale - Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, vous attirez notre attention sur l'impact au sein des établissements scolaires des réformes de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui seront soumises au vote à la fin de ce mois.

Même si nous n'avons pas attendu votre interpellation pour nous en soucier. Je vous en remercie et croyez bien que j'aurais voulu pouvoir vous apporter des données circonstanciées.

Il est actuellement difficile de répondre avec précision, à l'ensemble des interrogations qui secouent le monde de l'enseignement. En effet, le décret concerné et appelé décret programme n'a pas encore été formellement voté. Vous le savez, le vote est annoncé le 27 mai prochain, sous réserve des retours du Conseil d'Etat qui a été interpellé à la suite des amendements déposés.

J'ajoute que les opérations de mise en place du personnel sont toujours en cours et ne concernent à ce stade que l'enseignement secondaire. L'Enseignement pour adultes et la HEPL n'ont pas encore, ne sont pas encore engagés dans ce processus.

Cela étant, nous pouvons d'ores et déjà identifier les principales mesures susceptibles d'avoir un impact et pour lesquelles nos services restent pleinement mobilisés.

Premièrement, l'augmentation de la charge horaire dans l'enseignement secondaire supérieur et le passage de 20 h à 22 h pour les enseignants des cours généraux. À ce jour, il nous est impossible de fournir une estimation chiffrée des conséquences de cette mesure. Les calculs, vous vous en doutez, sont extrêmement complexes à réaliser. Cette situation pourrait d'ailleurs nous contraindre à renouveler l'exercice de première mise en place du personnel, ce qui risquent de retarder l'envoi des courriers de désignation avant le début des congés d'été.

Deuxième mesure qui risque d'avoir un impact l'augmentation du minerval dans l'enseignement supérieur. L'augmentation prévue à la Haute école soulève la question d'une éventuelle diminution du nombre d'étudiants, un paramètre aujourd'hui impossible à évaluer, là aussi avec exactitude. Mais comme nous l'avons déjà précisé lors de précédents Conseils, les dispositifs d'aides sociales via le Conseil social seront mobilisés pour soutenir les étudiants qui en auraient besoin.

Quant aux démarches et défense des intérêts de la Province face à ces incertitudes, notre pouvoir organisateur n'est pas resté inactif. Nous avons interpellé directement le Gouvernement lors des différentes phases de consultation et de négociations par l'intermédiaire du C.P.E.O.N.S., qui assurait notre représentation. Il s'agit du Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné, et je ne manquerai pas de revenir vers vous dès que le texte définitif du décret sera voté et que, dès lors, nos services disposeront de projections plus précises.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale – Présidente. Une réaction ?

Mme Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci pour vos réponses.

Nous aurions espéré entendre que vous alliez interpellier la Fédération Wallonie-Bruxelles pour que ces mesures ne passent pas. Depuis des mois, les profs et les jeunes tirent la sonnette d'alarme, se mobilisent face aux mesures annoncées par le gouvernement et MR-Engagés à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les mêmes à la majorité ici.

Partout, les profs se battent pour leurs emplois, mais aussi pour l'avenir des jeunes MR-Engagés veulent supprimer au moins 1300 profs, ajoutez 10 % de travail en plus sans 1 € de plus ou faire exploser le minerval à 1200 €. Ces mesures sont injustes et élitistes. Ce sont les jeunes et l'éducation qui en paieront le prix.

Nous refusons que les élèves paient les conséquences des économies, que les profs ne puissent pas exercer correctement leur métier. Nous refusons de vendre l'école pour acheter des missiles. Ces derniers jours, les profs et les jeunes se mobilisent ensemble et ça ne fait que grandir partout sur la province. Ça donne beaucoup de forces pour la suite du mouvement. Les enseignants et jeunes seront dans les rues ce 27 mai et ils ont tout notre soutien.

La solidarité est là et la lutte continue.

M. LE PRESIDENT.- Pour la question A19 relative à la fusion des Communes, je donne la parole à Monsieur Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, chers Collègues.

Lors de ma précédente intervention sur le sujet en novembre 2025, le Collège avait fait savoir que la Province n'avait été ni informée ni consultée sur les projets de fusion évoqués alors dans la presse, entre Liège et Herstal, et qu'elle se tenait, je cite, prête à mettre son expertise au service du projet pour autant qu'une demande officielle lui parvienne. Une telle demande est-elle parvenue ? Je ne sais pas.

En tout cas, je souhaite aujourd'hui questionner cette posture d'attente, car elle me semble en totale contradiction avec la Déclaration de politique provinciale qui prétend, c'est le titre : « Agir pour ne pas subir, anticiper pour maîtriser ».

Cette contradiction est d'autant plus problématique que nous évoluons dans un contexte où de très nombreuses communes sont financièrement exsangues, contraintes de chercher des solutions de court terme pour simplement boucler leur budget, au détriment parfois de la qualité et de la pérennité des services publics locaux.

Les constats posés dans le débat public sont clairs et l'étude de l'Institut Itinera consacrée à la fusion des communes rappelle que le seuil d'efficacité administrative et financière, à prendre évidemment avec des pincettes mais se situe autour de 15.000 à 20.000 habitants. En dessous de ce seuil, les communes peinent structurellement à assumer leurs compétences, à recruter, à investir et à absorber les réformes successives.

Cette étude souligne également que la Province de Liège est, en Wallonie, celle qui présente le plus grand potentiel de fusions de communes, tant par le nombre de communes sous ce seuil de 15 à 20.000 habitants que par la cohérence de ses bassins de vie et de mobilité.

Autrement dit, nous ne parlons pas ici d'un scénario hypothétique ou marginal, mais bien d'un enjeu structurel majeur pour l'avenir de notre territoire provincial.

Dès lors, plusieurs questions se posent. Comment le Collège justifie-t-il aujourd'hui une attitude essentiellement réactive, alors même que la littérature économique et institutionnelle converge sur la nécessité de fusions, la Région wallonne met en place des incitants financiers explicites, et que la Province de Liège est objectivement identifiée comme un territoire prioritaire en matière de regroupements communaux ? Que faisons-nous ?

Plus fondamentalement, la Province entend-elle se limiter à un rôle de prestataire technique à la demande ou accepte-t-elle enfin d'assumer un rôle politique et stratégique, c'est vraiment ça le cœur de ma question, c'est non pas un petit subside qu'on pourrait donner, on n'en a peut-être pas les moyens, mais quel rôle moteur on peut avoir en termes de fusion des communes, en offrant un cadre, des balises, une vision territoriale cohérente pour notre Province.

Car si la Province ne se positionne pas aujourd'hui, si elle n'anticipe pas ces recompositions pourtant annoncées, elle prend le risque justement de subir demain des réformes décidées ailleurs, sans y avoir apporté ni sa lecture, ni son expertise, ni ses priorités.

Je conclurai de manière très claire. Être un acteur supracommunal comme se veut notre Province, ce n'est pas attendre qu'on vous appelle quand tout est déjà décidé ailleurs. C'est se mouiller, c'est prendre l'initiative, c'est créer les conditions politiques et techniques permettant aux communes, notamment les plus fragiles, d'oser des solutions structurelles plutôt que de s'enliser dans une gestion de survie.

Si la Province veut rester pertinente dans un paysage institutionnel en recomposition, elle ne peut pas se contenter d'être disponible. Elle doit être motrice.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Une réaction dans les autres groupes ? Pas de demande d'intervention.

J'invite à nouveau Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale - Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale - Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, cher Monsieur Magnery, alors permettez-moi d'abord de vérifier s'il s'agit bien de mon texte et non de celui d'un de vos collègues. Et donc, nous y revoilà. Quelle ténacité, Monsieur Magnery. Avant d'oublier, non, aucune demande officielle ne nous est parvenue à ce jour, mais je réagirai d'abord sur la forme en vous félicitant d'avoir attendu le délai réglementaire pour reposer votre question.

On connaît évidemment dans cet hémicycle votre impatience légendaire, voire votre tendance à vous emporter. Sur le fond, ensuite, au risque de me répéter, l'exercice auquel vous me contraignez avec régularité et à moins d'une modification législative apparue miraculeusement dans la nuit, conférant soudainement à un rôle en la matière aux Provinces, la fusion des communes relève toujours strictement de la compétence régionale et communale.

Vous me parlez de posture d'attente. Je pensais que vous saviez que je n'ai pas l'habitude de réagir aux sorties politiques dans la presse locale, ni de répondre à des questions qu'on ne me pose pas. Il est d'usage, avant de s'inviter dans un dossier d'y être associé. On ne s'impose pas à un dîner auquel on n'a pas été convié, notamment car les convives inattendus y sont rarement les mieux servis.

Quant à évoquer la déclaration de politique provinciale pour nous enjoindre à agir sur un terrain qui n'est pas le nôtre, c'est selon moi faire dire au texte ce qui ne dit pas. Il est par contre exact de dire que les communes sont aujourd'hui confrontées à des réalités budgétaires concrètes coûts énergétiques, indexation des salaires, pensions, obligations environnementales et rénovation énergétique et j'en passe.

Mais partir du principe que la réponse structurelle à ces problèmes passe uniquement par des fusions, et qui plus est, ne prenant en considération que la volonté de Liège et de Herstal, ce serait faire abstraction de ce que vivent la majorité des 84 communes de la province de Liège. L'enjeu est complexe et on sait que ces fusions poseront des questions difficiles dès lors qu'on sortira des agglomérations urbaines. Je parle notamment du maintien d'une offre de proximité, d'aménagement du territoire ou encore d'identité rurale.

Face à ce constat, dire que la Province de Liège est passive relève d'un manque de bonne foi, car les multiples actions et services qu'elle déploie aident concrètement les pouvoirs locaux. Se montrer disponibles, réfléchir aux soutiens les plus pertinents et offrir la possibilité d'y recourir, ce n'est pas, selon moi, rester au balcon, mais répondre présent.

Permettez-moi également de vous rappeler le contexte dans lequel nous nous trouvons tout occupé à négocier avec les communes notamment, en tout cas, elles sont interrogées concernant l'avenir de notre Institution, et dans ces discussions se joue la question de notre rôle futur et de nos compétences, et s'aventurer unilatéralement sur le terrain des fusions communales, c'est choisir délibérément d'ignorer ce contexte. J'ajoute que si l'avenir des Provinces passe par une nouvelle configuration territoriale, nous serons bien évidemment présents, comme nous l'avons toujours été pour l'envisager et l'accompagner sereinement dans une approche adaptée aux réalités de chaque arrondissement, voire de chaque bassin de vie.

Au risque de me répéter, ces réflexions ne sont pas de notre ressort et croyez-moi, les enjeux auxquels nous devons répondre sont tout aussi complexes au regard des lignes que nous nous sommes fixées et que nous avons voté ici-même le mois passé, dans le cadre de nos travaux sur l'avenir de l'institution qui est la nôtre.

Portez une attention particulière aux réalités locales, maintenir une logique de coordination d'un intérêt provincial, notamment d'aide aux communes, et poursuivre, comme dit précédemment, la réflexion autour de la notion des bassins de vie. Pour le reste, votre groupe politique saura, j'en suis certaine, trouver les bons interlocuteurs du côté de la Région ou des Communes. Mais est-ce que je dois prendre note que cette réponse ne vous satisfera probablement pas davantage que la précédente, et donc me préparer à vous voir revenir à cette même tribune dans un peu plus de trois mois, c'est à dire au Conseil de septembre 2026.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale – Présidente. Une réaction ? M. Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Députée - Présidente, pour votre réponse.

Est-ce que je reviendrais dans trois mois ? Je ne crois pas. Je vais vous laisser vous reposer aussi sereinement. Blague à part, votre réponse ici pose la question de la compétence de la Province en fait. Et vous me dites, et vous nous dites, ce n'est pas notre job, c'est le job de la Région, c'est le job des Communes.

J'ai envie de vous dire, comme un peu toutes les missions d'intérêt provincial. Alors j'ai quelques petits exemples, je ne sais pas si vous le désirez, ou si Monsieur Denis veut qu'on les cite, mais en termes, par exemple, de lutte contre les frelons asiatiques, on vient en supplément de la Région en termes de SPO, en termes de sécurité routière, comme on a été interpellé par une collègue des Engagés.

Et donc, en fait, la Province pourrait dire ce n'est pas notre job, surtout avec votre raisonnement. Effectivement, la fusion, ce n'est pas le core business et certainement pas la compétence provinciale. Par contre, s'intéresser aux fusions qu'on s'intéresse à la meilleure place de la province de Liège, comme on s'intéresse à la lutte contre le frelon asiatique, comme on s'intéresse à une politique de logement, de sports, de culture dans notre province et bien c'est évidemment d'intérêt provincial.

Et vous refusez de mettre cet intérêt provincial en avant. Et en fait, moi je trouve que c'est un choix politique. Peut-être vous le mettez de côté parce que c'est touchy pour votre majorité, mais c'est désolant pour notre Province parce que les fusions restent un enjeu majeur et totalement ignoré et qu'on va subir en fait, tout simplement. Et donc nous, on est persuadé que dans le grand package actuellement, pour renégocier au niveau de la Région, pour l'avenir des Provinces, la fusion des Communes est un débat important, et nous, la Province de Liège, nous nous en lavant les mains. C'est dommage parce que quand ça nous retombera dessus, peut-être que ce ne sera pas de la manière dont on l'aurait souhaité. Voilà.

Donc on se désolé de ce choix politique de ne pas agir, et je pense qu'on vous foutra la paix pendant un petit temps quand même sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- La dernière question A21 concerne l'avenir du Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel, et j'invite son auteur, Monsieur Donovan NIESEN, à la tribune.

M. Donovan NIESEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Oui, Merci beaucoup.

Tout d'abord, je voudrais faire la remarque que je souhaiterais poser la question en allemand. Vous avez tous un document en français et la question à la fin de mon exposé seront aussi posées en français donc aucune surprise. Ça va ? Merci beaucoup.

Monsieur le président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général provincial, Mesdames et Messieurs les députés provinciaux, chers collègues.

Im Anschluss an die Konsultation der Gemeinden im Rahmen der Provinzreform stellen sich mehrere Fragen hinsichtlich der Zukunft des Naturparks Hohes Venn-Eifel.

In der Gemeinde Bütgenbach wurde, ebenso wie in den acht anderen Gemeinden der Deutschsprachigen Gemeinschaft, eine positive Haltung zur Übertragung der Provinzkompetenzen auf die Deutschsprachige Gemeinschaft zum Ausdruck gebracht (vgl. GrenzEcho, 23. April 2026). Bei einer Sitzung des Gemeinderats wurden jedoch Fragen zur Zukunft des Naturparks Hohes Venn-Eifel aufgeworfen, der derzeit unter der Zuständigkeit der Provinz Lüttich steht. Es wurden auch Vorbehalte gegenüber einer Übertragung an die Deutschsprachige Gemeinschaft geäußert, wobei einige eher für eine Übertragung an die Wallonische Region plädierten.

Darüber hinaus bereitet der Park eine Konsultation der zwölf Gemeinden seines Gebiets im Hinblick auf eine Erweiterung seines Perimeters vor. Dieser wurde seit 1971 nicht mehr angepasst, und keine Gemeinde ist vollständig darin enthalten, sodass bestimmte Dörfer und Einrichtungen außerhalb des Gebiets liegen, obwohl Fördermittel für dort durchgeführte Maßnahmen gewährt werden. Während diese Situation bisher toleriert wurde, plädiert die Wallonische Region nun für eine Anpassung.

In diesem Zusammenhang, während die Provinz Lüttich weiterhin die Trägerschaft für den Park und das Maison du Parc in Botrange mit einem jährlichen Zuschuss von rund 360.000 Euro innehat, und vor dem Hintergrund einer umfassenderen institutionellen Neuordnung, einschließlich der Umstrukturierung der FTPL, stellen sich mehrere Fragen: Wie steht das Provinzkollegium zum Fortbestand des Provinzzuschusses, und kann es dessen Kontinuität während des institutionellen Übergangs gewährleisten? Inwieweit wären die gemeinnützige Vereinigung „Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel“ und das Parkhaus in Botrange von einem möglichen Wegfall der Provinzbehörden bis zum Jahr 2031 betroffen, und welche Garantien können gegeben werden, um eine Unterbrechung des Betriebs oder der Finanzierung zu vermeiden? Wie steht die Provinz Lüttich zur Erweiterung des Parkgebiets, und beabsichtigt sie, diese Anpassung im aktuellen Kontext zu unterstützen ?

Quelle est la position du Collège provincial quant à la pérennité du subside provincial, et peut-il en garantir la continuité durant la transition institutionnelle ? Dans quelle mesure l'ASBL Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel et la Maison du Parc de Botrange seraient-elles affectées par une éventuelle disparition des institutions provinciales à l'horizon 2031 ? Et quelles garanties peuvent être apportées afin d'éviter toute rupture de fonctionnement ou de financement ? Et ensuite, quelle est la position de la Province de Liège concernant l'extension du périmètre du parc et entend-elle soutenir cette adaptation dans le contexte actuel.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Vice-Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette dernière question.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Vice-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Danke Herr Niessen für deine Frage aber ich finde die Frage ... (?)

Et donc là, par rapport à la question... Ah ! Encore un peu plus ? la prochaine fois, promis, la rédaction sera en allemand. Je ne m'attendais pas à ce que vous le fassiez en allemand. Voilà, après, on se coordonnera, ce sera plus simple.

Et donc je vais reprendre les questions parce que celles-là, elles méritent certainement un certain nombre de réponses et peut-être une contextualisation : quelle est la position du Collège par rapport à la subvention. Elles n'intéressent pas que la Communauté germanophone, je rassure tout le monde, elles intéressent en tout cas tout Ostbelgien et toute chose dans toute la région là dans le coin puisqu'il y a un périmètre et d'ailleurs, ce sera l'élément de la troisième question que vous poserez.

Donc, rassurer immédiatement sur l'attention du Collège et de la Province vis-à-vis de cette institution, il est clair qu'il n'a jamais été envisagé de ne plus subventionner l'outil. La seule chose que vous devez, dont vous devez vous souvenir, c'est qu'il y a une déclaration provinciale qui, elle, entend réduire le nombre d'institutions qui ne sont pas directement gérées par la Province.

Donc, pour faire simple, les ASBL. C'en est une ! Et donc le processus est enclenché. Aujourd'hui, il y a la première institution, c'est la Fédération du Tourisme de la Province de Liège. Déjà aujourd'hui, pour ceux qui en sont membres, qui sont dans les organes de gestion, ont constaté qu'on était dans la dynamique de réintégrer l'ensemble de la politique au sein de l'institution provinciale au travers d'un Service provincial du Tourisme.

Et d'ailleurs, on a maintenu les moyens, et les moyens sont en miroir au sein de l'institution provinciale. Donc, je dirais que, dans la dynamique de la cascade, effectivement aussi, les aides qui existent au sein de la Fédération du Tourisme sont maintenues.

Maintenant, il y a une incertitude forte, c'est à dire que la province n'est qu'un élément des subsides qui arrivent vers l'institution, et je me souviens que mes collègues avaient trouvé ma présentation PowerPoint au sein du Collège particulièrement marquante et donc je me suis permis d'en extraire deux slides.

Donc, le premier slide...

(Rires)

Alors, elles m'ont bien chambré hein ! Je dois dire que, bon, ça me donne envie d'en refaire, mais tant qu'à faire, comme ça existe, et je remercie Nadya d'avoir contribué à cet excellent PowerPoint, ça vous démontre, finalement, en matière de subsides, l'intervention provinciale, c'est la partie en bleu foncé, je l'ai fait exprès pour vous, et donc vous voyez à peu près 50 %. Le reste, le reste, il y a une partie régionale, comme vous le voyez, un peu d'éléments qui viennent du Fédéral et une très, très, très légère contribution des Communes. Nous avons tenté, Katty moi, de sensibiliser la Communauté germanophone et au travers d'André, et André n'est pas anodin dans ma réponse, parce que, un petit effet d'annonce annonce que je ferai à la fin de la réponse, c'est d'essayer de motiver aussi les Communes.

Elles y ont un l'intérêt parce que je rappelle que c'est un lieu scientifique, alors ça, c'est la collaboration avec l'Université, mais aussi il y a tout le scolaire, donc c'est à dire la pédagogie. Et finalement la plus grande clientèle, c'est plutôt ces élèves qui vont vers ce lieu qui est particulièrement intéressant et passionnant en matière de nature et de compréhension de la nature dans les sites où vivent ces enfants finalement.

C'est beaucoup plus ça, c'est deux aspects là, c'est à dire le travail universitaire et le pédagogique qui sont le travail principal de l'ASBL en question. La partie touristique étant, je dirais, plus anecdotique, elle est plus anecdotique que par exemple pour le site de Blegny-Mine ou le site de Pologne.

Mais ce n'est pas pour ça qu'il n'y a pas de touristes qui profitent de l'infrastructure. D'ailleurs, elle a été rénovée dans la Province en profondeur, il lui manquait un élément essentiel, c'était les sanitaires, je pense que la problématique est enfin résolue.

Quand je dis ça, vous constatez que le reste vient d'ailleurs. Et donc il y a la question principale, et c'est peut-être le deuxième slide parce que c'est lui qui sera parlant. Ça c'est la partie, on va dire qui paye le personnel qui travaille, le personnel provincial mis à disposition, c'est trois agents, les autres sont supportés par l'institution elle-même, l'ASBL c'est à peu près 27 unités, et il y a une aide à l'emploi importante, comme vous le constatez, parce que c'est ça, finalement, le cœur du demain, c'est qu'on ne connaît pas la politique qui sera menée en matière de points APE.

Ce n'est pas que pour ce site, c'est aussi inquiétant pour la Fédération du tourisme, même si elle est réintégrée parce qu'il y a des agents provinciaux. Bien sûr, ceux-là sont déjà réintégrés puisqu'ils sont agents provinciaux. Il reste quelques agents qui, eux, dépendent de ces aides à l'emploi. Et donc j'ai déjà été voir deux fois la Ministre et, deux fois, je n'ai pas eu de réponse, même pas à la limite, la demande que j'avais alors, complémentaire, c'était d'avoir un dialogue

constructif avec l'administration. Parce que, quand on demande à être un acteur dans un certain sujet, et ça, je vous renvoie à la question de Monsieur Magnery, c'est que vous pouvez frapper à la porte, vous pouvez proposer vos services, encore faut-il est entendu et qu'on puisse dialoguer une construction d'un avenir.

Voilà, jusqu'à présent porte close. Pire, il y a un cadastre qui est fait et pour toutes les institutions qui ont des points APE, ils ont eu la visite de contrôleurs qui ont fait du contrôle en profondeur. Tout ça devait être rapatrié vers la Région et créer un cadastre puisque c'est un cadastre fonctionnel, puisque demain le Ministère fonctionnel aura la responsabilité de ces points APE. Eh bien ce cadastre, à mes yeux et à notre connaissance, n'existe pas encore. Il est peut-être quelque part dans les limbes de l'administration wallonne, mais toujours est-il que nous n'en savons rien. Et en tout cas, la promesse de la Ministre était d'avoir ces chiffres pour le mois de février. Vous admettez que nous sommes en mai et que nous n'avons toujours pas de signe de ce qu'il en sera.

Alors, espérons que le sort qui sera réservé à ces points APE ne seront pas comme les points APE de la Province. Comme vous le savez, nous l'avons, nous l'avons vécu euh, quinze jours avant la fin de l'année, nous avons appris que la subvention APE s'arrêtait de manière totale et définitive, totale et définitive au 1^{er} janvier de l'année 26.

Vous avez remarqué que la majorité ici provinciale, a pris sur elle de supporter cette charge nouvelle, 3.200.000, ce n'est pas rien. Mais elle ne pourra pas le faire pour l'ensemble des para-provinciaux. Il faut aussi l'entendre. Donc, quand on parle de restructurer les associations, il faudra tenir compte de cette réalité demain qui nous sera imposée par la région.

Donc, ça c'est pour, rassurez-vous, le subside provincial, il est garanti et sauf changement de cap radical dans notre majorité, je pense que nous poursuivrons jusqu'à la fin de la mandature de la même sorte, mais nous ne pourrons peut-être pas faire la même chose si d'autres moyens ont disparu. Il faudra entendre alors à ce moment-là, diminuer la voilure de l'institution en fonction de moyens mis à disposition. Ça, c'est l'aspect, je dirais, qui est lié à la subvention, à la pérennité.

Alors vous me demandez dans quelle mesure l'ASBL Parc Naturel Hautes Fagnes et la Maison du Parc à Botrange seraient-elles affectées par une éventuelle disparition des institutions provinciales à l'horizon 2031 ? Et quelles garanties peuvent être apportées afin d'éviter toute rupture de fonctionnement ou de financement ?

Alors là, on est encore plus dans l'expectative. Excusez-moi mais nous avons répondu notre souhait. On n'a pas dit qu'on voulait lâcher des compétences, on a simplement démontré que notre rôle était utile et essentiel. On a essayé de convaincre, mais je renvoie Monsieur MAGNERY quand il parle des fusions, des réponses des communes, des 84 communes et de voir ce qu'elles ont répondu par rapport à la même question qui leur était posée.

Et je pense que là, vous aurez des éléments de réponse sur la dynamique que nous pouvons mener. Et je ne vous parlerai pas des indicateurs experts qu'on essaie de développer pour que des moyens complémentaires arrivent aussi dans le giron provincial, bien sûr, mais aussi communal. Mais on peut mettre toute la dynamique qu'on veut et démontrer à quel point

le métier qu'on met en œuvre, les métiers par nos agents qui sont mis en œuvre, sont importants mais il est compris uniquement, généralement par quelques-uns qui sont directement en contact avec la Province.

Peu font la synthèse générale de tout l'apport. Alors où est ce que ça ira ? Aucune idée. Franchement, même vous, si je vous posais la question, vous n'en savez pas plus que moi. Ou si vous en savez plus, vous ne pouvez pas le dire. Et donc dans la dynamique, je dirais que martelons l'importance et l'utilité des outils, celui-là en est un, et effectivement, espérons qu'il soit entendu. Mais nous avons été, avec ma collègue et Présidente, rencontrer la Communauté germanophone pour discuter justement de l'avenir de cette institution du Parc de Botrange. Mais à part une perception polie, et on les en remercie, un genre carbonade flamande, je ne sais pas si c'est un signe, accompagnée d'un verre d'eau, ce qui aussi est un signe, mais de reste, ce qui était à nos yeux pas très correct, c'est qu'ils ne nous ont pas dit qu'ils étaient en train de négocier avec la Région pour siphonner les dernières compétences.

Alors on dit les compétences provinciales, mais non, les compétences provinciales elles sont soit régionales, soit Communauté française. La communauté française, ils l'ont en main déjà. Ils ont déjà les moyens qui vont avec. Ici, ce dont on parle souvent, c'est l'additionnel au précompte immobilier des neuf Communes germanophone, ça, c'est ça qui intéresse certainement la Communauté germanophone. Mais pour le reste, si avec ça, ils assurent 80 % de la vie de l'institution en question, ma foi, elle survivra.

Parce que, dans ce que je disais, le scolaire c'est 80 % d'élèves des communes germanophones qui vont au Signal de Botrange. Voilà. Donc il faut avoir en tête ces éléments. Donc une fois qu'on a dit ça, je pense que pour l'avenir, la province c'est garanti, pour les autres niveaux de pouvoir, il ne faudra pas se laisser faire mais je suppose que chacun ici intéressé par cette solution fera le nécessaire.

Alors il reste la dernière question : quelle est la position de la Province de Liège concernant l'extension du périmètre du parc et entend-elle soutenir, c'est l'adaptation dans le contexte actuel. Je dirais que là aussi, je suis informé par vous quelque part que cette dynamique existe. Alors, je mens un peu parce que je l'ai bien entendu, mais jamais officiellement. Et en tout cas, la Province qui doit être un acteur. Ça doit être effectivement les communes qui doivent initier la démarche. C'est eux qui doivent s'entendre finalement pour décider de ce nouveau périmètre, si tant est qu'il va y en avoir un nouveau, mais après avoir réalisé ce choix, en tout cas avoir proposé ce choix, ils doivent interroger l'institution provinciale qui, avec eux, porte le dossier vers la Région. Et cette étape-là n'est pas encore franchie.

En fait, bien sûr qu'on est à l'écoute. Pourquoi ? Parce que derrière, aujourd'hui, je pense que la Communauté germanophone voit et certainement la commune qui vous a sollicité pour porter cette question. Aujourd'hui, il y a des extensions déjà réelles d'activités sur le territoire, mais on ne prend pas assez en compte les zones de vie, c'est-à-dire que le parc contient, je dirais, les bois et forêts, et un peu moins l'endroit où il y a des habitants. Et on sait que la subsidiation, elle est liée à un des critères de la subsidiation, c'est les populations qui sont concernées par les parcs. Mais bon, on a loupé le train d'être un parc reconnu avec la bonne reconnaissance, je dirais, belge si on veut hein, la Wallonie a décidé de porter deux autres dossiers, n'a pas porté celui-là, je suppose que la voix de la Communauté germanophone n'a

pas été suffisamment entendue. Mais tout ça pour dire que des moyens complémentaires pourraient venir si on intègre des populations, mais que cette dynamique soit portée par les communes, mais qu'elles ne tardent pas à venir voir la Province, effectivement, nous pourrions démontrer qu'on peut porter un dossier en commun. Elle ne concerne pas que les communes germanophones, elle concerne aussi les communes francophones de Osbelgien hein, dans ce coin, donc principalement, je pense Stavelot, Malmedy, Waimes, Jalhay, on va dire à peu près le périmètre, qui sont déjà, mais qui eux aussi pour voir une extension. Enfin, je me souviens quand même que quand mon Collègue Claudy Klenkenberg portait le dossier, il y avait beaucoup de voix dissonantes par rapport à l'extension, ou en tout cas pour en faire un parc mieux reconnu au niveau belge.

Donc vous voyez, c'est un sujet complexe. Alors mettons nous au moins autour de la table pour en discuter. Et avec ça, peut-être que nous pourrions arriver à la Région pour obtenir des moyens complémentaires, si ce n'est sur une Province qui vivra toujours demain, ce que moi je souhaite, mais que je ne peux pas vous garantir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial – Vice-Président. Une dernière intervention ? Personne. Ceci clôt le débat sur les questions d'actualité.